

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 1115

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 869 (Rect) de M. Midy

APRÈS L'ARTICLE 4 AC

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« ligne »,

insérer les mots :

« sans lien étroit avec l'Union européenne, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« mettent »

les mots :

« peuvent

mettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de limiter le champ des plateformes susceptibles de mettre en place une certification de compte, cette dernière restant facultative.